



Licenciement abusif/ancienneté

Par **taffat**, le **26/11/2014** à **09:18**

Bonjour, je cherche réponse à un licenciement pour insuffisance professionnelle suite à un échec à l'examen de BTS analyse médicale. 52 ans travaillant 10 ans en temps que technicienne préleveuse, 2 ans en alternance. Reclassement: secrétaire à 100% sans formation (dont but de valider le reste de mon BTS) soit rupture conventionnelle sinon licenciement. Encore il faut dire occuper ce poste pas sûr car il pense me faire une période d'essai ce qui laisse penser un refus en finalité étant donné on a essayé de me dissuader par rapport à la distance. Or j'ai accepté de là ils ont décidé de me faire savoir que ce sera juste secrétariat et oublier la formation, même en mon temps libre chez eux sur le plateau technique pour raisons du coût du temps et du choix.

Maintenant je veux savoir est-ce qu'ils ont raison de me licencier dans ces conditions étant donné je demande à valider mon diplôme tout en effectuant le poste de secrétaire. Pour eux ils veulent pas créer un poste de secrétaire si je ne m'investirai pas à 100% étant donné je souhaite valider ce BTS aussi. Or ils ont oublié quand j'occupe un poste je me donne corps et âme pour la fonction qui m'est demandée. Sachant que cet échec est dû à la partie pratique que je n'ai pas pu valider car malheureusement je n'étais pas formée dans les bonnes conditions à savoir le tuteur qui s'occupe de mon planning de formation au sein du plateau ne m'a pas fait le plan comme il aurait souhaitable d'être fait ce que je lui avais demandé mais monsieur me faisait part que c'est lui qui décide et personne d'autre et si je ne suis pas contente je peux le signaler à mon établissement rien ne changera. Exemple j'aurais souhaité faire le poste de bactériologie pour identifier les germes je n'ai pu accéder à ce service que le mois de mes examens encore pour cause de démissions de certains de mes collègues en nombre de 4 sinon plus, aussi ayant donné des consignes à certaines pour qu'ils refusent de me former ceci s'est déroulé dans un autre service malheureusement personne ne souhaite me soutenir pour dénoncer plutôt tous m'évitent. Solution que j'ai pu faire lors de l'entretien du personnel j'ai essayé de lui faire part qu'il était bien sans résultat. Est-ce que je peux utiliser cela contre eux même si je n'ai pas de preuve à part mes arrêts de maladie suite à mon état de santé qui s'est dégradée au cours du temps à cause des brimades et humiliations.

Aujourd'hui je suis orientée à suivre des consultations par un psychiatre à la suite d'une visite au centre médical psychologique qui m'a été proposée par mon médecin traitant à cause de mon état psychique et moral en plus du reste. Merci d'essayer de m'aider de façon à retrouver mes droits bafoués et confirmez-moi si ce licenciement comme je vous l'ai décrit est bien un licenciement abusif.

Par **P.M.**, le **26/11/2014** à **13:59**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous en ne connaissant pas votre situation en lisant votre texte écrit d'une seule traite et sans renvoi à la ligne, vous arriveriez à vraiment comprendre quelque chose...
Moi je n'y arrive pas...

Pour le peu que j'ai pu comprendre, si vous changez de poste dans la même entreprise, il ne peu pas y avoir une nouvelle période d'essai mais une période probatoire qui, si elle n'est pas concluante, vous fait revenir au poste précédent...

D'autre part, je n'ai pas compris si vous êtes déjà licencié car si c'est le cas c'est au Conseil de Prud'Hommes d'apprécier si le licenciement est abusif, s'il en est saisi...

Par **taffat**, le **26/11/2014** à **18:49**

Bonjour, je cherche réponse à un licenciement pour insuffisance professionnelle notifié suite à un échec à l'examen de BTS analyse médicale.

52ans travaillant 10ans en temps que technicienne préleveuse dont 2ans en alternance.

Propositions:

Reclassement en tant que secrétaire à 100% et sans formation (dont but de valider le reste de mon BTS)

soit rupture conventionnelle sinon licenciement. Encore il faut dire occuper ce poste pas sûr car il pense me faire une période d'essai ce qui laisse penser un refus en finalité étant donné on a essayé de me dissuader par rapport à la distance Or j'ai accepté, delà ils ont décidé de me faire savoir que ce sera juste secrétariat et oublier la formation, même en mon temps libre chez eux sur le plateau technique pour raisons du coût, du temps et du choix.

Maintenant je veux savoir est ce qu'ils ont raison de

m'avoir licencié dans ces conditions étant donné je demande à valider mon diplôme tout en effectuant le poste de secrétaire. pour eux ils veulent pas créer un poste de secrétaire si je ne m'investirai pas à 100% étant donné je souhaite valider ce BTS aussi.

Or ils ont oublié quand j'occupe un poste je me donne corps et âme pour la fonction qui m'est demandée. Sachant que cet échec est dû à la partie pratique que je n'ai pas pu validé car malheureusement je n'étais pas formée dans les bonnes conditions à savoir le tuteur qui s'occupe de mon planning de formation au sein du plateau ne m'a pas fait le plan comme il aurait souhaitable d'être fait ce que je lui avais demandé mais monsieur me faisait part que c'est lui qui décide et personne d'autre et si je ne suis pas contente je peux le signaler à mon établissement rien ne changera. Exemple d'une part j'aurais souhaité faire le poste de bactériologie pour identifier les germes je n'ai pu accéder à ce service que le mois de mes examens encore pour cause de démissions de certains de mes collègues en nombre de 4 sinon plus, d'autre part ayant donné des consignes à certaines pour qu'ils refusent de me former ceci s'est déroulé dans un autre service malheureusement personne ne souhaite me soutenir pour dénoncer, plutôt tous m'évitent. solution que j'ai pu faire lors de l'entretien du personnel j'ai essayé de lui faire part qu'il était bien sans résultat. est ce que je peux utiliser cela contre eux même si je n'ai pas de preuve à part mes arrêts de maladie suite à mon état de santé qui s'est dégradée au cours du temps à cause des brimades et humiliations.

Aujourd'hui je suis orientée à suivre des consultations par un psychiatre à la suite d'une visite au centre médical psychologique qui m'a été proposé par mon médecin traitant à cause de mon état psychique et moral en plus du reste. Merci d'essayer de m'aider de façon à retrouver mes droits bafoués et confirmez moi si ce licenciement comme je vous l'ai décrit est bien un licenciement abusif.

une autre question je souhaite m'inscrire à pôle emploi à ce jour je n'ai pas reçu mon attestation d'employeur destiné pour le pôle emploi car mon courrier du 04/11/14 à été

retourné à la poste pour absence après 15 jours. J'ai appelé 21/11/14 le labo me disant que le courrier est de retour chez eux et qu'ils attendent le recevoir pour le renvoyer de nouveau est ce qu'il doivent me renvoyer une autre attestation au moins pour mon dossier pour indemnisation sans l'attente de ce retour du courrier. Aussi comme je conteste ce licenciement est ce que je peux refuser le chèque et le solde de tout compte pour raison de contestation ou je peux le récupérer et je contesterai par la suite merci de votre compréhension.

Par **P.M.**, le **26/11/2014** à **22:24**

Donc je pense que vous avez pris connaissance de ma réponse précédente et pour vous inscrire à Pôle Emploi, la lettre de licenciement suffit éventuellement par leur site internet... Par ailleurs, vous pouvez encaisser le chèque du solde de tout compte même si vous contestez le licenciement...

Par **taffat**, le **27/11/2014** à **00:53**

Merci pour votre conseil précieux et les réponses que vous m'avez apporté à mes questions.